

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 20 (1935)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Le 32^{me} Congrès raiffeiseniste suisse les 7 et 8 avril 1935, à Bâle

Prévue comme simple réunion administrative, l'assemblée de Bâle a été contre toute attente la plus importante des manifestations qui ont été enregistrées jusqu'ici dans les annales raiffeisenistes.

Près de 1000 délégués sont venus de toutes les régions du pays, de 20 cantons différents, proclamer solennellement leur attachement inébranlable à l'idéal de Raiffeisen. Le congrès a été une manifestation imposante d'un front national formé d'hommes de cœur et de dévouement qui placent encore les valeurs spirituelles et morales au dessus du matérialisme, de l'égoïsme, du fatalisme amolissant qui sont les plaies de l'époque actuelle.

La manifestation de Bâle a fait une impression profonde tant par le nombre des participants que par le noble esprit dont elle a été continuellement dominée. Entraide mutuelle, confiance en soi, amour de Dieu et du prochain sont des vertus qui sont encore profondément ancrées dans les populations rurales. Et c'est un des admirables mérites des organisations Raiffeisen de cultiver ces nobles sentiments et de les mettre concrètement en valeur au profit du peuple et de la patrie. Après une manifestation semblable on se demande pourquoi les chefs du pays, qui se plaignent amèrement à toute occasion des agissements des fauteurs de désordre et des démagogues, ne se rallient pas spontanément à de semblables mouvements populaires qui, comme les organisations Raiffeisen, placent leur activité économique et sociale sur les principes de la véritable morale chrétienne.

La Foire suisse a exercé aussi un grand attrait, et il est réconfortant de voir les milieux agricoles porter un tel intérêt aux efforts que déploient aussi l'industrie, les arts et métiers pour

surmonter les difficultés de l'heure présente. Mais c'est surtout le besoin de fraterniser, de prendre connaissance des résultats obtenus par un admirable et soutenu travail en commun, de communier dans le véritable esprit de Raiffeisen qui a attiré tant de monde de la Suisse entière dans la riche et belle ville de Bâle.

L'ordre du jour de l'assemblée générale a été liquidé avec sérénité, dans cet admirable esprit de concorde qui fait l'honneur et la force du mouvement raiffeiseniste suisse. Les comptes-rendus de l'activité de la Caisse centrale et de l'Office de revision, l'expressif rapport du Conseil de surveillance sur la situation générale ont été écoutés avec une grande attention. L'élection d'un nouveau membre au Conseil de surveillance a été l'occasion pour les raiffeisenistes bâlois d'accomplir un beau geste en renonçant au siège devenu vacant ensuite du décès de M. Adam pour assurer l'élection de l'éminent pionnier raiffeiseniste valaisan, M. le chanoine Werlen à Sion et permettre ainsi au Haut-Valais d'être représenté pour la première fois dans les organes centraux. Les débats à propos du transfert du domicile judiciaire de l'Union ont été également très dignes et l'assemblée a témoigné à cette occasion d'une intelligente compréhension des besoins réels tout en gardant en vénération le berceau du mouvement et la patrie du curé Traber, l'éminent pionnier raiffeiseniste suisse. Enfin, les autres manifestations accessoires, tels la soirée de réception et l'imposant dîner en commun dans la grande salle de la Foire Suisse ont laissé aussi une impression inoubliable.

Le 32^{me} congrès occupera une place d'honneur dans les annales de l'Union. Pourquoi nos assemblées générales ont-elles toujours un tel succès et exercent-

elles une telle force attractive ? C'est parce qu'elles sont une solennité, une fête : **la fête annuelle du raiffeisenisme !** Et à cette fête participent non seulement les délégués mais de cœur aussi les 55.000 raiffeisenistes suisses.

Les Raiffeisenistes occupent Bâle ...

Déjà très animée d'ordinaire, la ville de Bâle présente durant la Foire Suisse une effervescence toute particulière. L'afflux des visiteurs est naturellement considérable. Grâce à une organisation méticuleuse, il a été cependant possible de réserver aux quelques six cents délégués qui avaient annoncé leur arrivée déjà pour le dimanche, de confortables logis dans les hôtels de la ville. Il convient de soulever ici que l'organisation de nos congrès est facilitée par l'esprit de discipline intelligente que les délégués apportent à s'annoncer et à se conformer ensuite aux instructions du « quartier-maître » qui préside aux travaux d'organisation.

Dimanche, dès midi déjà, les premiers délégués circulent dans les rues, reconnaissables au petit et artistique insigne qui est épinglé à leur habit. Bâle offre naturellement à ses visiteurs des curiosités nombreuses et variées. Les ponts sur le Rhin, l'Hôtel de Ville, la cathédrale sont particulièrement l'objet de l'admiration générale. Mais la vedette de la journée est certainement le Jardin Zoologique. Une première visite est faite aussi à la Foire Suisse dont les halles spacieuses renferment des myriades d'excellents produits de nos industries, et de nos arts et métiers nationaux.

Vers 8 heures du soir, plus de 600 délégués sont réunis dans la magnifique salle rouge de la Foire Suisse, pour la traditionnelle

Soirée de réception

Des tables sont réservées aux délégués des différents cantons et régions du pays. Les romands sont très nombreux. Les Vaudois sont plus de 70, plusieurs accompagnés de leur épouse. Fribourg, Valais, Genève, le Jura bernois tout voisin et même l'unique Caisse neuchâteloise sont également bien représentés. La délégation de la Caisse romanche de Munster dans l'Engadine, à la frontière sud du Tyrol, qui a fait plus de 400 km. pour venir jusqu'à Bâle est l'objet d'une ovation particulière. On prend rapidement place, les délégués renouvellent ou font connaissance. Une joyeuse animation règne bientôt dans la salle. Des petits drapeaux piqués sur les tables signalent les différentes délégations cantonales. Sur la scène, un excellent orchestre a pris place. Un menu artistique de premier choix a été préparé: groupe de chanteuses d'Aesch, en costume de Bâle-Campagne, des jodleurs en costume également, sans oublier le plat national bâlois: les fifres et tambours. Et, entre les productions, quelques fleurs de rhétorique seront adroitement disposées.

C'est tout d'abord M. J. Liner, président de l'Union, qui ouvre la partie officielle en souhaitant une cordiale bienvenue aux délégués.

Il fait l'éloge de la Foire Suisse dans le domaine de laquelle les Raiffeisenistes se sont réunis. Cette institution tente de ranimer l'industrie et le commerce du pays en cherchant à assurer une force de pénétration accrue à nos produits sur le domaine mondial. Elle accomplit ainsi une belle œuvre nationale. Solidarité, travail opiniâtre sont des devoirs particuliers de l'heure présente. Pas de fatalisme amolissant, mais énergie tenace pour surmonter les obstacles. Cette même œuvre, les Caisses Raiffeisen ne la poursuivent-elles pas aussi dans leur domaine ?

Pour les membres des organes des Caisses locales qui toute l'année sont à la peine, accomplissant avec une conscience et un désintéressement admirables la lourde tâche qui leur incombe, la participation au congrès annuel constitue une jouissance bien méritée. Il est doux, en effet, à cette occasion, de se rencontrer entre amis, entre frères qu'unissent étroitement des aspirations et un idéal communs. Les Caisses Raiffeisen sentent aussi les répercussions de la crise générale. Les difficultés sont plus nombreuses et il faut pour les surmonter toujours plus d'abnégation et d'énergie. Mais avec des dirigeants bien conscients de leurs devoirs, les organisations raiffeisenistes resteront saines et fortes malgré tout et accompliront toujours mieux leur importante mission économique et morale. Partout où une classe paysanne gémit dans une situation économique difficile, Raiffeisen apporte le réconfort et une aide efficace. Il faut aujourd'hui

être solidaires les uns des autres. Puisse la réunion de demain montrer une fois de plus que dans nos rangs règnent l'entente cordiale, l'entraide mutuelle, la volonté bien arrêtée de toujours mieux organiser la lutte contre les répercussions matérielles et morales de la crise.

Le président Liner salue spécialement les Raiffeisenistes de la région voisine de la Birse, de Bâle-Campagne où se trouvent des Caisses qui comptent parmi les plus anciennes de l'Union. Il félicite les vétérans raiffeisenistes bâlois comme MM. Thuring, papa Vogel, Karrer qui ont été les pionniers de la première heure. Son salut va enfin à tous les délégués qui sont accourus nombreux de la Suisse entière.

Plus avance la soirée, plus l'animation se fait intime et joyeuse.

M. Heuberger, secrétaire de l'Union, parle aux Romands.

Il exprime tout d'abord la joie qu'il éprouve de pouvoir s'adresser de nouveau ce soir à ses chers amis de la Suisse française qu'il remercie et félicite d'être venus nombreux pour témoigner de leur sympathie et leur attachement à la grande famille raiffeiseniste suisse dont un tiers se trouve sur le sol romand.

M. Heuberger souhaite à tous une cordiale bienvenue à Bâle, dans le domaine de la Foire Suisse, cette grandiose manifestation de notre travail national, dans cette exposition qui témoigne de l'énergie et des efforts du peuple suisse pour surmonter les difficultés de l'heure présente. La Foire est une manifestation de l'industrie avec laquelle nos Caisses ne sont pas en relation directe. Mais le sort de cette branche d'activité nationale ne laisse pas les Raiffeisenistes indifférents, car ces derniers savent bien qu'une collaboration étroite entre les différents groupes économiques et les différentes classes de la société est nécessaire pour permettre à notre pays de surmonter toutes les difficultés de l'heure.

L'Union fait la force. Par la cohésion, on peut réaliser de grandes choses. Ainsi, par le groupement des moyennes et des petites forces dans le pays, les organisations raiffeisenistes sont arrivées, sans aucune aide de l'Etat, à des résultats réjouissants.

M. Heuberger salue la délégation vaudoise avec son chef distingué, M. Golay, les Fribourgeois qui ont réalisé l'an dernier encore de nouveaux progrès, les Valaisans avec leur vaillant pionnier M. Puipe, les Genevois qui représentent la finance nouvelle de leur canton et enfin les Jurassiens avec leur sympathique et actif chef M. l'abbé Montavon.

Le Secrétaire de l'Union félicite les délégués romands des brillants résultats de leur inlassable travail et les invite à persévérer dans leur tâche.

Dans un discours d'une forme élégante et d'une substance riche, le président de la Fédération de Bâle-Campagne, M. Muller apporte aux délégués le salut des Raiffeisenistes bâlois.

Il souhaite à tous une cordiale bienvenue dans la grande ville du Rhin, patrie d'éminents mathématiciens, savants, banquiers et

industriels. Il rappelle comment, il y a déjà trente ans de cela, de vaillants pionniers ont répandu la semence de Raiffeisen dans la région voisine de la Birse où existent aujourd'hui de nombreuses Caisses prospères. M. Muller termine en émettant l'espoir que les délégués emporteront une bonne impression et un excellent souvenir, non seulement de la ville de Bâle, mais aussi des Raiffeisenistes bâlois qui travaillent activement au développement et à la prospérité du mouvement dans leur canton.

Les jodleurs en costume d'armailis montrent de nouveau que le sentiment national et rustique est cultivé non seulement dans nos montagnes mais aussi au cœur des grandes cités. Ils se font vivement applaudir dans de nouvelles productions, ainsi que les charmantes chanteuses d'Aesch.

M. Federer (St-Gall) prononce encore une spirituelle allocution, apportant aux délégués le salut de la Suisse orientale. L'orateur voit dans cette participation toujours plus considérable aux congrès de l'Union l'épanouissement du véritable esprit de Raiffeisen, le besoin naturel pour les dirigeants des Caisses locales de se réunir une fois l'an pour fraterniser et resserrer les liens d'étroite amitié qui unissent tous les membres de notre grande famille nationale.

Mais la soirée eut été imparfaite si aucune voix de la Suisse romande ne s'était faite entendre. Dans une improvisation adroite, avec beaucoup de chaleur, M. Puipe, le « Père Raiffeisen » valaisan, traduisit les sentiments des délégués romands. Il fut éloquent parce qu'il laissa parler son cœur, débordant d'enthousiasme et de satisfaction.

Bien qu'il assiste pour la quinzième fois à un congrès raiffeiseniste, M. Puipe n'a jamais encore vu une assemblée aussi nombreuse. Il remarque que les visages semblent avoir cette année-ci également un air de gravité inaccoutumé. On sent que chacun a conscience de la gravité de l'heure présente. Le monde entier est en pleine révolution, qui s'accomplit aussi bien dans le domaine économique que politique. La guerre, la crise, le chômage ont bouleversé l'univers. L'humanité est dans un désarroi indescriptible. Pourquoi cela ? parce que pendant deux siècles, l'esprit de Raiffeisen n'a pas existé. Les hommes se sont crus tout-puissants, et ont ignoré Dieu et la morale chrétienne. Si avaient régné toujours l'esprit de Raiffeisen, le sentiment chrétien de désintéressement, d'amour du prochain, d'entraide mutuelle, il n'y aurait eu ni guerre ni crise. Le monde eût vécu paisible et heureux. Luttons aujourd'hui contre le matérialisme, source de ruines et de douleurs. Cultivons l'esprit de solidarité, d'entraide mutuelle, d'amour de Dieu et du prochain. La Foire suisse est une cathédrale du travail. Continuons aussi à travailler en véritables Raiffeisenistes, en bons citoyens, pour le peuple et la patrie suisses !

Tous ces discours, intercalés entre les productions des différentes sociétés furent généreusement applaudis et la soirée se termina par l'hommage habituel à la Patrie, l'hymne national chanté debout par l'assistance. Cet acte patriotique fut l'apothéose de la soirée.

o o o

La 3^{me} Assemblée générale ordinaire de l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel

Le fracas des trams et des autos remplace le chant du coq. Très tôt, les délégués sont déjà sur pieds. La plupart font une petite promenade matinale dont le but de prédilection est le port sur le Rhin, qui ouvre à la Suisse la navigation jusqu'aux mers du Nord. Pendant ce temps, les trains amènent les derniers délégués. Il est 8.30 heures. Sur le « Pont du Milieu », sur le Rhin, les délégués qui se dirigent vers le local de l'assemblée forment un véritable cortège.

A 9 heures, après un contrôle rapide des procurations et la remise des bulletins de vote, les délégués remplissent le Cinéma Palace. La salle est spacieuse, agréable et l'acoustique est excellent comme il se doit du reste de l'être dans un temple du film sonore.

Sur la scène, toute fleurie d'hortensias, de lauriers et d'autres plantes vertes, le Président de l'Union a déjà pris place, assisté des différents rapporteurs. Après l'élection du Bureau de l'assemblée, les scrutateurs viendront également y occuper la place qui leur est réservée. L'écran est aujourd'hui remplacé par un immense drapeau fédéral qui donnera une solennité toute particulière aux différents actes de la manifestation qui sembleront se dérouler ainsi sous son égide.

La liste de présence indique que 358 Caisses sont représentées par 932 délégués, venus de 20 cantons différents. C'est un record de participation !

M. Muller, directeur de la S. A. Fiduciaire et de revision à Zoug, qui revise la Caisse centrale, assiste également à l'assemblée.

L'Union Suisse des paysans a tenu à se faire représenter et a délégué M. Huni, ing. agr., sous-chef de la Division pour le calcul de la rentabilité agricole à Brougg. De nombreux télégrammes et lettres de félicitation reposent sur le bureau, adressés par des organisations sœurs de l'étranger et plusieurs personnalités et amis de notre cause. Les différents journaux bâlois sont représentés.

Quelques instants seulement après l'heure fixée, la sonnette présidentielle retentit. Immédiatement, le silence se fait dans la salle. M. Joseph Liner, président de l'Union ouvre les débats en prononçant l'allocution suivante que M. Auguste Golay, membre du Comité central présente ensuite immédiatement en français.

o o o

Discours d'ouverture du Président de l'Union

Très honorés Messieurs les invités. Messieurs les délégués, chers raiffeisenistes.

Au nom des Autorités de l'Union, nous avons l'honneur de vous souhaiter une très cordiale bienvenue à la 32^{me} assemblée générale ordinaire de notre organisation.

35 ans se sont écoulés depuis que le vaillant pionnier raiffeiseniste, le révérend curé Traber, a fondé la première Caisse Raiffeisen en Suisse et posé par là le fondement de notre organisation actuelle. Coopération basée sur l'aide à soi-même dans le domaine du crédit et de l'argent, emploi judicieux des moyens propres pour le bien du pays, travail persévérant pour l'utilité commune, entraide réciproque dans le véritable amour chrétien du prochain, tels étaient les principaux points du programme de la nouvelle fondation. Ils ont dès lors été toujours fidèlement suivis, ils ont prouvé leur valeur et fait la grandeur et la puissance de notre Union. Le nombre des caisses affiliées se monte aujourd'hui à 605 et elles se répartissent dans 23 cantons et demi-cantons.

La crise économique actuelle, la surproduction persistante de toutes les denrées alimentaires et des articles de première nécessité, le nombre toujours élevé des chômeurs causent, dans beaucoup d'entreprises et dans d'innombrables familles, des soucis sérieux. Et par-dessus tous ces soucis, pèse sur nous comme un cauchemar le fait que les gouvernements de la Confédération et des Cantons n'arrivent pas à couvrir leurs dépenses avec les recettes pourtant considérables dont ils disposent. Les charges publiques ont cependant atteint et même dépassé la limite supportable pour les classes moyennes, une augmentation de ces charges entraînerait la ruine de cette partie de nos populations. Nous devons chercher à réduire les dépenses où cela peut se faire, de même que les traitements trop élevés et les trop gros revenus de ceux qui réalisent des gains ou des bénéfices exagérés. Là, les classes moyennes doivent former un front uni, actif et énergique. Tous les raiffeisenistes doivent prendre conscience de leur devoir de soutenir l'Etat, contribuer comme un seul homme à l'aide des nécessiteux de notre peuple, prendre comme règle de vie en paroles et en actes l'amour chrétien du prochain et le pratiquer.

Nous siégeons à Bâle pour la deuxième fois. Nous sommes venus avec plaisir dans le voisinage de nos dévoués amis de Bâle-Campagne. Déjà dès le début de son activité, le curé Traber trouva chez eux de fer-

vents adhérents et défenseurs de ses idées MM. Thuring, caissier à Ettingen, Brodmann, député, Karrer, vice-président de la Fédération bâloise, papa Vogel, à Aesch, répandirent avec zèle la semence raiffeiseniste dans la région voisine de la Birse. C'est à eux que nous devons la floraison de tant de Caisses. A eux notre premier salut ! Mais nous saluons aussi tous les représentants des autres contrées de notre pays et leur souhaitons une cordiale bienvenue. Nous en voyons beaucoup ici qui, depuis des années, se sont dévoués pour les Caisses Raiffeisen et sont les soutiens éprouvés de l'Union et de ses sections. Nous leur adressons un chaleureux salut de bienvenue ainsi qu'aux jeunes qui pour la première fois siègent avec nous. La jeunesse doit se réjouir avec nous des succès de la cause raiffeiseniste, elle sera appelée dans les temps à venir à reprendre cette œuvre patriotique et à continuer à la développer.

Depuis notre dernière assemblée, la mort inexorable a enlevé du milieu de nous un membre très estimé de notre Conseil de Surveillance, M. le député Achille Adam, d'Allschwil, tout près d'ici. De 1910 à 1914 il fut Caissier et dès lors jusqu'à son dernier jour, le 24 janvier dernier, Président de la florissante Caisse d'Allschwil. Membre du Comité de la Fédération de Bâle. Campagne dès la fondation de celle-ci, il en fut nommé Président en 1930 et l'année suivante l'Assemblée générale de l'Union l'appela à faire partie de notre Conseil de Surveillance où il ne tarda pas à se faire apprécier de ses collègues. De nature altruiste, cet homme aimable et sympathique, ce vaillant raiffeiseniste, se distinguait par sa fidélité dans l'accomplissement du devoir et par un noble enthousiasme pour notre idéal. Nous le remercions de tout cœur pour les grands et désintéressés services qu'il a rendus dans toutes ses places au sein de notre organisation raiffeiseniste et nous vous prions de conserver un bon souvenir de cet excellent collaborateur.

Nous siégeons aujourd'hui à l'angle nord-ouest de notre chère patrie, dans cette antique cité de Bâle qui est devenue la ville de la Foire suisse d'échantillons et qui offre à nos yeux dans cette Exposition une impressionnante image du travail et de la production indigènes. En présence de l'esprit d'activité que révèle ce spectacle, nous ne pouvons pas douter de l'avenir de notre pays. Nous ne voulons pas non plus nous diviser en différents groupes ou partis. Que par-dessus tout, notre but soit le bien général de notre chère patrie et l'aide nécessaire à ceux qui sont économiquement faibles. C'est dans cet esprit que nous voulons siéger ensemble.

Je constate que la convocation a été faite conformément aux statuts, et je déclare ouverte la 32^{me} Assemblée générale ordinaire de l'Union.

o o o

Sur l'invitation du Président l'assemblée se lève pour honorer la mémoire de M. Adam.

On passe ensuite immédiatement à l'ordre du jour qui appelle

l'élection du Bureau de l'assemblée.

Sont proposés et élus par acclamation :

Président : M. J. Liner, président de l'Union.

Scrutateurs : M. A. Karrer, président de la Caisse d'Aesch (Bâle-Campagne).

M. J. Matzenauer, caissier de la Caisse de Muotathal (Schwytz).

M. H. Thenthorey, juge de paix, caissier de la Caisse du Sépey (Vaud).

M. H. Ammann, caissier de la Caisse de Wängi (Thurgovie).

Traducteur : M. le directeur Heuberger.

Secrétaires : MM. Serex et Bucheler reviseurs de l'Union.

o o o

Le Président remercie l'assemblée et donne la parole à M. Joseph Stadelmann, directeur, qui prend place à la tribune pour la lecture du rapport sur l'activité de la Caisse Centrale.

Il s'exprime comme suit :

Rapport sur l'activité de la Caisse Centrale pendant l'année 1934

Monsieur le Président,
Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,

L'exercice 1934 porte sur une période durant laquelle la situation économique de notre pays s'est aggravée de nouveau. Régression des chiffres d'affaires, chômage, affaiblissement général de la rentabilité, barrières douanières et contingentement deviennent de plus en plus à l'ordre du jour. L'année dernière, on avait l'impression que la crise diminuait d'intensité et qu'une reprise des affaires se préparait. Aujourd'hui, hélas, il semble au contraire que nous nous trouvons de nouveau en pleine révolution économique. Il est certes pénible aux vieilles générations qui étaient habituées aux anciennes traditions et aux bons vieux procédés de devoir renoncer petit à petit au libéralisme économique qui était tant prisé. Et ce n'est pas sans mélancolie que l'on se voit obligé d'admettre un régime d'économie contrôlée, dont la loi sur les banques, qui est entrée en vigueur le mois dernier, en constitue une manifestation caractéristique.

Mais, malgré la situation actuelle difficile, nous pouvons constater que notre Caisse Centrale accuse pour l'an dernier une augmentation de bilan de Fr. 2 ½ millions soit de 6%. Ce résultat est un beau signe de confiance. Il a été influencé aussi par les interventions constantes faites auprès des Caisses pour les engager à restreindre les nouveaux prêts afin qu'elles soient en mesure de constituer la liquidité imposée par la loi sur les banques. L'avoir global des Caisses à l'Union a augmenté de 1 million en chiffre rond et le nombre des Caisses créancières de la Caisse Centrale est passé de 356 à 369. Pour améliorer la relation entre les fonds propres et les dépôts confiés, Fr. 200.000.— de nouveaux versements ont été admis sur les

parts d'affaires. Le passif du bilan est formé de 32 millions de dépôts des Caisses affiliées et de 10 millions de la clientèle privée. Les nouveaux dépôts ont été investis en prêts hypothécaires premier rang et, pour la plus grande partie, en fonds publics, titres avec garantie de la Confédération, des cantons et des communes. Nos créances hypothécaires sont de premier choix, comme le prouve la bonne rentrée des intérêts : pour un capital total de 9 millions, il n'y avait que Fr. 2.200 d'intérêts impayés, lesquels sont du reste rentrés dès lors. Les crédits ouverts à 234 Caisses affiliées atteignent Fr. 9.4 millions, en diminution de Fr. 550.000.— sur l'année précédente ; dans ce chiffre les crédits spéciaux figurent pour Fr. 2.1 millions.

Afin de maintenir constamment une bonne liquidité, la Caisse centrale a dû garder parfois jusqu'à 2-3 millions de francs sans aucun intérêt et des sommes importantes à court terme, à 1-1 ½ % alors qu'elle a constamment bonifié aux Caisses 3 ¼ % en compte à vue et 3 ½ à 4 % à terme. Aussi le produit du compte des intérêts a-t-il été de Fr. 12.000.— inférieur à celui de l'année précédente, ceci malgré l'augmentation du chiffre du bilan. Comme aucune attribution n'a été nécessaire cette année au compte d'exploitation du bâtiment de l'Union, il a été possible de maintenir la dotation ordinaire des réserves et la distribution de l'intérêt habituel de 5 % aux parts sociales.

Bien que le mouvement d'affaires ait diminué de Fr. 373 à 359 millions de francs le nombre des opérations est néanmoins en augmentation de 71.500 à 74.000.

Le placement des capitaux a été effectué l'année dernière encore avec une extrême prudence en veillant à une bonne répartition des risques. Le bilan ne comporte que des actifs de premier choix, et aucune perte n'est à craindre encore pour l'année courante.

La loi sur les banques n'a pas nécessité de transformation importante dans la constitution de la Caisse centrale. Dès 1912, date où la Caisse centrale s'est rendue indépendante, les prestations touchant à la liquidité ont toujours été remplies sans qu'une loi nous y ait obligés. D'aucuns eussent désiré que la Caisse Centrale mit dans une plus large mesure les dépôts confiés à la disposition des Caisses locales en vue d'une distribution plus étendue de crédits aux sociétaires particuliers. Nous avons au contraire toujours été d'avis que, pour conserver au mouvement raiffeiseniste suisse son absolue indépendance, la Caisse centrale devait éviter absolument de se rendre tributaire des banques. Et si nous avons surmonté sans difficulté la période de guerre et d'après-guerre qui a été si néfaste à tant d'instituts financiers, et si notre Caisse centrale est aujourd'hui forte et inspire confiance, nous le devons pour une bonne part à ces principes sains, faits de prudence et de prévoyance, qui ont toujours inspiré notre politique de crédit et de liquidité. Que d'amortissements n'aurions-nous pas dû effectuer si nous avions aussi — comme l'ont fait tant de banques — investi à tout prix nos capitaux dans l'économie d'après-guerre, artificiellement prospère, en n'ayant

eu en vue que le gros rendement momentané ! L'Union s'est appliquée à toujours bien gérer l'argent des Caisses créancières ; elle leur a constamment bonifié un bon intérêt, le plus avantageux qu'il soit possible d'attendre d'une Centrale qui exclut toute spéculation, et cet argent est aujourd'hui absolument intact et peut être servi aux Caisses à première réquisition.

Dans notre rapport de l'an dernier, nous nous étions élevés contre les théories utopistes de la monnaie franche. Cette année nous prenons également position contre les Caisses d'épargne pour prêts de construction ou les Caisses de crédit à terme différé selon la nouvelle dénomination qui leur a été imposée. Il convient de relever tout d'abord que ces institutions offrent insuffisamment de sécurité, tout particulièrement dans les conjonctures économiques actuelles. Dans la distribution des crédits, elles vont en effet plus loin qu'on ne peut l'admettre chez les établissements financiers conscients de leurs responsabilités et pratiquant une politique de crédit sérieuse. De leurs sièges centraux, situés à Bâle ou à Zurich, ces institutions sont en plus de cela dans l'impossibilité de surveiller leurs débiteurs de façon rationnelle, de prévenir et d'éviter les pertes. Vu les risques endossés, un capital propre de 5 % seulement constitue une garantie absolument insuffisante. On doit constater aussi fréquemment que les agents recrutent des adhérents dont les revenus sont absolument insuffisants pour qu'ils puissent répondre à la longue aux cotisations d'épargne et plus tard à l'amortissement. Ne pouvant alors plus remplir leurs prestations d'amortissement, ces gens sont poursuivis et se voient souvent acculés à la misère. Un gros danger se dissimule aussi dans le délai d'attente. Les inconvénients de ce délai d'attente deviendront particulièrement évidents lorsque l'afflux des nouveaux adhérents et le service des amortissements fonctionneront au ralenti. Il résulte d'une récente publication que pour 2000 prêts qui ont pu être effectués, il y a déjà 16.000 souscripteurs qui attendent dans les quelques 25 Caisses d'épargne de construction que compte notre pays. Si l'on tient compte de la propagande coûteuse qui est faite sous toutes les formes possibles, de la troupe d'agents recruteurs qui est à l'œuvre et du fait que ces institutions ne disposent pour la plupart que d'insignifiantes réserves, on a vraiment des raisons d'être sceptique quant à l'évolution future de ces organisations. Une de ces sociétés, à Bâle, est en déconfiture et une autre, à Zurich, donne lieu à des poursuites pénales. Et comme toujours en semblable cas, ce sont encore les petites gens trop crédules qui risquent de payer les pots cassés. Espérons que l'ordonnance fédérale qui vient d'entrer en vigueur permettra d'éviter à l'avenir de trop grosses déceptions.

Messieurs,

La venue d'un nouveau paradis terrestre, que prophétisent certains utopistes est un leurre. Il est aussi dangereux de tabler sur de semblables espérances que de croire à la toute-puissance de l'Etat.

Poursuivons donc notre effort, conscients surtout en nos forces individuelles. Restons

toujours fidèles aux antiques principes de travail, d'économie, de droiture et d'honnêteté. Nous conserverons alors ainsi toujours notre place au soleil dans l'ère économique nouvelle vers laquelle nous nous acheminons.

o o o

A M. Stadelmann succède à la tribune **M. J. Heuberger**, Directeur de l'Office de revision qui présente le

Rapport sur la situation des Caisses affiliées et sur l'activité de l'Office de revision

Monsieur le Président,
Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,

Il y a dans tout malheur, si douloureux soit-il, des moments d'apaisement. Unique peut-être par son envergure et son âpreté, la crise économique actuelle présente aussi des lueurs de réconfort. Parmi celles-ci, il convient de placer les succès réalisés par les Caisses Raiffeisen au cours de l'année 1934. Succès obtenus par l'entraide mutuelle, large et intelligente de la classe moyenne de nos campagnes, fruits magnifiques de la solidarité agissante du peuple suisse dans une époque de pénible détresse économique et sociale.

Grâce à la promptitude que les Caisses ont apportée lors de l'établissement de leurs comptes annuels, nous avons le privilège de pouvoir donner déjà à l'assemblée de ce jour les chiffres récapitulatifs des bilans de toutes les Caisses pour 1934.

Le mouvement raiffeiseniste suisse a poursuivi encore au cours de l'an dernier ce développement constant qu'il enregistre depuis plus de 30 ans. Il a démontré ainsi une fois de plus, de façon éclatante, son droit absolu d'existence, prouvé la robustesse de sa constitution et l'actualité absolue de son but.

Du fait de la concentration toujours plus accentuée des efforts vers le renforcement de la situation intérieure, le développement extérieur n'a pas été aussi considérable qu'au cours des dernières années. Toutefois le nombre des nouvelles fondations a été encore de 13 dans 8 cantons différents, cependant que d'autre part une Caisse procédait volontairement à sa liquidation. A la fin de 1934, l'Union comptait ainsi 603 Caisses affiliées, situées dans 23 cantons : les Caisses Raiffeisen constituent ainsi l'un des plus importants groupes de coopératives du pays. L'effectif des sociétaires est de 55.072 en augmentation de 1479 unités sur l'année précédente ; le fait que les anciennes caisses enregistrent constamment de nouveaux adhérents prouve que la vulgarisation des idées de Raiffeisen fait ainsi toujours de nouveaux progrès.

Qu'en est-il du développement des dépôts confiés, qui est pour tout établissement financier le baromètre de la confiance dont il est l'objet de la part du public ? Dans ce domaine, le résultat du dernier exercice est également très réjouissant : ensuite de l'afflux des dépôts du public la somme totale des bilans de toutes les Caisses passe de Fr. 340.7 millions à Fr. 355.7 millions, ce

qui représente une majoration de 4.4 % alors que les différents autres groupes de banques accusent soit une stagnation soit une regression importante. Pendant les 4 années de crise 1931/4 qui sont caractérisées dans l'économie bancaire par un recul général des chiffres de bilan, les Caisses Raiffeisen ont enregistré une augmentation des dépôts de 88 millions soit de 33 %. Le nombre des carnets d'épargne est passé, l'an dernier, de 162.246 à 171.604, cependant que la somme des dépôts d'épargne augmentait aussi de 10 millions en chiffre rond soit de 5.7 %. Les bénéfices réalisés de Fr. 941.131 ont porté les réserves à Fr. 11.1 millions.

Le développement des bilans n'est pas partout le même et il caractérise ainsi, jusqu'à un certain point, la situation économique des différentes régions du pays. Il convient cependant de ne pas tirer de cette importante augmentation des dépôts des conclusions erronées quant à la situation générale de l'agriculture, car l'afflux des dépôts provient principalement du fait que la population rapatriée de plus en plus les capitaux placés au dehors pour les déposer dans les Caisses Raiffeisen, institutions d'utilité publique par excellence, qui travaillent dans l'intérêt direct de l'agriculture.

Les revisions — qui constituent à côté de la Caisse centrale l'une des plus importantes branches d'activité de l'Union — ont fait encore l'objet de tous nos soins. Près de 500 Caisses ont été soumises à une revision approfondie de gestion, effectuée à l'improviste, par les reviseurs professionnels de l'Union. D'une manière générale, le résultat des revisions a été satisfaisant et a démontré spécialement que les principes raiffeisenistes forment le cadre idéal pour une saine administration d'un petit institut de crédit rural. La tenue de la caisse et de la comptabilité est bonne, excellente même presque sur toute la ligne. Les conjonctures économiques actuelles et la dépréciation générale des valeurs et de la solvabilité des cautions mettent toujours plus en relief l'importance et la nécessité de l'amortissement des dettes, ce vieux principe de Raiffeisen qui a malheureusement été trop négligé parfois. L'amortissement systématique est nécessaire, pour les dettes sur cautions jusqu'à celles sur hypothèque premier rang. Celui qui contracte un emprunt, qu'il soit un état, une commune ou un simple citoyen, doit envisager la dépréciation des objets et valeurs dans lesquels il investit les capitaux empruntés et il doit organiser dès le début l'amortissement en conséquence de la dette. Tout autre calcul est imprévoyant et s'avère défavorable, dangereux même aux époques de dépression économique. L'amortissement systématique des dettes conjugué à la distribution rationnelle des crédits en ayant constamment en vue l'intérêt bien entendu du débiteur et des cautions constituent certainement un moyen plus efficace pour améliorer le régime du cautionnement que l'institution de nouvelles formalités et la réglementation légale que d'aucuns préconisent. Il convient aussi d'apporter toujours plus d'attention au principe raiffeiseniste qui veut que les cautions

ne s'engagent jamais au-dessus de leur fortune immobilière nette. En appliquant cette prescription statutaire on parviendra à mieux éviter les néfastes enchaînements de cautionnements et les catastrophes qu'en instituant par exemple des registres publics pour l'enregistrement officiel des engagements.

L'alimentation des réserves revêt à l'heure actuelle, en maints endroits, une importance toute particulière du fait de la majoration générale des risques et des amortissements qui peuvent être imposés lors des procédures d'assainissement agricole. Si le bilan d'une Caisse Raiffeisen venait à perdre son bon équilibre ensuite de pertes, cette Caisse ne pourrait pas s'adresser à Berne et provoquer en sa faveur un arrêté fédéral d'urgence... elle ne doit compter que sur elle-même. C'est pourquoi la Caisse Raiffeisen doit — comme l'homme prévoyant qui épargne — mettre quelque chose de côté pour les éventualités, constituer des réserves ouvertes et lorsque celles-ci ont atteint un certain chiffre, former aussi un fonds de prévoyance (réserves spéciales) comme la législation actuelle l'admet pour les établissements financiers. Tout cela implique la nécessité d'une adaptation appropriée de la politique des taux. Nos Caisses travaillent avec des frais d'administration minimes ; elles appliquent les taux les plus favorables qui existent et se contentent d'une marge des plus faibles entre les taux créanciers et débiteurs. En égard aux exigences qui sont posées aujourd'hui aux établissements de crédit, il serait toutefois imprudent de vouloir réduire davantage cette marge de taux. S'il est dans le bon esprit de Raiffeisen de favoriser le plus possible le débiteur, il est néanmoins dangereux de vouloir le faire en négligeant les principes les plus élémentaires de bonne administration commerciale, en risquant de compromettre l'existence même de l'institution. Il faut réfuter objectivement les prétentions des utopistes qui réclament des taux hypothécaires de 2 ou 3 %, alors que de semblables taux n'ont encore jamais été appliqués au cours des siècles. La majeure partie de notre population rurale a du reste davantage de compréhension pour les réalités et les possibilités pratiques que pour les théories abracadabrantes des utopistes et des démagogues. L'introduction d'un taux hypothécaire de 4 % que la Banque Nationale et le Département fédéral des finances ont en vue en ce moment a été réalisée déjà en fait depuis 2 ans par une partie de nos Caisses. Il faut convenir cependant que le maintien de cette situation n'est possible à la longue que si le taux des obligations est réduit à 3 $\frac{3}{4}$ % et celui de la Caisse d'épargne à 3 %.

L'année 1934 nous a dotés de la loi sur les banques qui est entrée en vigueur le 1er mars 1935. Cette loi, qui n'apporte pas de grosses innovations pour nos Caisses, confirme la plupart des directives données depuis longtemps déjà par l'Union, principalement en ce qui concerne la constitution des fonds propres, la question de la liquidité, et surtout en ce qui touche au domaine de la revision. En vertu du principe qu'une Caisse ne doit pas s'engager au-de-

là de ses propres moyens, le crédit normal actuel ne pourra pas être maintenu à l'avenir et les Caisses qui se trouveront encore temporairement dans la nécessité de recourir au crédit devront le faire par la voie d'une requête spéciale. La loi a introduit la revision professionnelle obligatoire, ce que les Caisses Raiffeisen connaissent déjà depuis plus de 30 ans. Grâce à l'heureuse intervention au Parlement de notre membre du Conseil de Surveillance, M. le Conseiller national Meili, le principe actuel de l'agglomération de l'Office de revision et de la Caisse centrale a pu être maintenu, ce qui n'est pas sans importance pour le fonctionnement rationnel et sûr des revisions. La loi attribue un grand rôle aux revisions. Comme toute instance de revision l'Union est appelée ainsi à assurer de nouvelles et lourdes responsabilités. Ces responsabilités nous croyons cependant pouvoir les assumer, car nous avons pleine confiance dans l'esprit d'ordre et de discipline des Caisses affiliées et nous espérons bien ne jamais devoir dénoncer une Caisse à la Commission fédérale des banques comme nous en aurons maintenant l'obligation lorsque l'administration présentera de graves insuffisances.

Messieurs les délégués,

Malgré les temps de crise, le développement enregistré l'an dernier est réjouissant. La fidélité, le travail consciencieux inspirés des immortels principes de la morale chrétienne ont conduit à des succès qui sont vraiment dignes de procurer à tous les collaborateurs et amis de la belle cause raiffeiseniste une légitime fierté, de la satisfaction et un enthousiasme nouveau pour poursuivre leur belle tâche. Un hommage mérité de reconnaissance va aux caissiers, ces abeilles diligentes, aux braves membres des Conseils de direction et de surveillance dont le travail dévoué et désintéressé brille comme une étoile dans le ciel assombri par le matérialisme. Un témoignage de gratitude va aussi aux déposants et surtout aux débiteurs qui, malgré l'aggravation de leur situation économique, ont fait souvent des sacrifices considérables pour répondre avec ponctualité à leurs engagements, faisant ainsi honneur à la volonté de résistance individuelle de la classe agricole aux répercussions matérielles et morales de la crise.

Confiance oblige !

La confiance dont jouissent nos Caisses doit engager ces dernières à gérer avec toujours plus de soin et de conscience les fonds qui leur sont confiés. Si l'on peut compter sur un régime légal qui reconnaît la bonne foi et les engagements contractés, il sera certainement possible aux Caisses Raiffeisen suisses de rester à l'avenir encore le groupe financier sain, indépendant, qui ne connaît pas les assainissements. Soyons toujours bien conscients du fait que nos Caisses sont des institutions qui ont pour but d'organiser et de soutenir l'effort personnel et l'initiative privée et qu'elles ne doivent en conséquence pas compter sur une aide du dehors, et il est certain aussi qu'elles ne bénéficient de la considération et de la confiance générales que pour autant qu'elles les justifient pleinement devant l'opinion publique par une activité saine et honnête.

Energie, confiance, travail désintéressé pour le prochain, voilà ce qui, avec la protection divine, nous conduira à de nouveaux succès, au service du peuple et de la patrie.

o o o

Le rapport du Conseil de Surveillance de l'Union est présenté en allemand par **M. le Dr F. Stadelmann**, président, et en français par **M. l'abbé A. Montavon**, membre du Conseil.

Cet important rapport sera également publié intégralement dans le prochain numéro du « Messenger Raiffeisen ».

Le Conseil de Surveillance propose à l'assemblée de voter les

résolutions suivantes :

1. Le bilan, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice 1934 sont adoptés et décharge est donnée aux organes responsables.

2. L'excédent de l'exercice de Fr. 211.947,30 est à répartir de la façon suivante, conformément aux propositions du comité de direction :

a) Fr. 110.000 pour le paiement de l'intérêt aux parts sociales ;

b) Fr. 90.000 comme apport au fonds de réserve ;

c) Fr. 11.947,30 report à compte nouveau.

3. Des remerciements sont adressés au comité de direction, aux fonctionnaires, aux reviseurs, et à tout le personnel du Bureau central pour tout le travail consciencieux et fructueux qu'ils ont accompli.

o o o

La discussion est ouverte sur les rapports présentés et sur les propositions concernant la répartition de l'excédent des recettes de l'exercice. La discussion n'est pas utilisée et **les comptes sont admis à l'unanimité par l'assemblée qui vote les résolutions telles qu'elles sont proposées par le Conseil de Surveillance.**

L'ordre du jour appelle ensuite le tractanda 6.

Election complémentaire d'un membre du Conseil de Surveillance

Le président Liner expose ce qui suit :

Ensuite du décès de M. Adam, député à Allschwil, dont nous venons de prononcer l'éloge funèbre, un siège est devenu vacant au Conseil de surveillance.

Les deux Fédérations de Bâle-Campagne et du Haut-Valais revendiquent ce siège.

Bâle-Campagne compte 12 Caisses avec 1800 sociétaires et Fr. 9.2 millions de dépôts. Cette Fédération revendique le siège vacant en alléguant que plusieurs de ses Caisses figurent parmi les plus anciennes de l'Union, qu'elles ont participé à la fonda-

tion de cette dernière et que, depuis 34 ans les Caisses de Bâle-Campagne ont toujours eu un représentant dans les organes de l'Union. Elle présente comme candidat :

M. Jos. Bloch-Sidler, Agent d'assurance, depuis 19 ans secrétaire de l'importante Caisse d'Aesch-Pfeffingen.

La Fédération du **Haut-Valais** compte 47 Caisses avec 3710 sociétaires et Fr. 12.1 millions de dépôts. Elle revendique le siège vacant en considération du fait qu'elle n'a jamais été représentée encore au sein des organes de l'Union, et elle avance comme candidat :

M. le chanoine Werlen, à Sion, président de la Fédération du Haut-Valais, pionnier du mouvement raiffeiseniste en Valais-allemand.

Immédiatement, la discussion est ouverte sur ces deux propositions. Elle est utilisée par **M. Muller**, président de la Fédération de Bâle-Campagne qui fait la déclaration suivante :

Après le décès de M. Adam, la Fédération de Bâle-Campagne avait décidé, en séance de comité, de présenter une nouvelle candidature pour le siège devenu vacant au Conseil de surveillance, en considération du fait que les Caisses de Bâle-Campagne avaient dès le début activement collaboré à l'édification de l'œuvre raiffeiseniste.

Après être entrés en contact avec la Direction de l'Union, nous déclarons aujourd'hui retirer notre candidature au profit de M. le chanoine Werlen, à Sion, l'éminent pionnier raiffeiseniste valaisan.

Mais, en retirant notre candidature, nous émettons le ferme espoir que, lors de la prochaine élection, un siège dans les organes de l'Union sera réservé en tout premier lieu à la Fédération de Bâle-Campagne.

Cette déclaration qui éclaircit la situation est vivement applaudie par l'assemblée qui acclame ensuite comme nouveau membre du Conseil de surveillance de l'Union

M. le chanoine Jos. WERLEN, à Sion
Président de la Fédération du Haut-Valais.

o o o

Le président Liner passe ensuite immédiatement au tractanda 7

Revision partielle des statuts prévoyant le transfert du domicile judiciaire de l'Union

Au nom des organes de l'Union, M. Scherrer, vice-président présente le rapport suivant :

Lorsqu'en l'année 1912, par l'ouverture du Bureau de St-Gall, le centre d'affaires de l'Union fut transféré dans cette ville, son domicile judiciaire fut maintenu à Bichelsee.

De ce fait, l'Union se trouvait assujettie à l'impôt aussi bien envers l'Etat et la ville de St-Gall qu'envers le canton et la commune de Bichelsee. De plus, toutes les inscriptions au Registre du Commerce devaient se faire et se publier également dans ces deux cantons.

Par des négociations particulières avec les autorités fiscales, il fut d'abord possible d'obtenir des conditions matérielles d'imposition satisfaisantes. Les publications dans le Registre du Commerce se réduisaient à un minimum et les relations avec les deux bureaux s'entretenaient sans trop de frottement.

Avec le développement de l'Union, ce ne fut pas seulement son importance comme matière imposable qui s'accrut, mais encore l'avidité du fisc. Il y a quelques années, un fonctionnaire qui était alors employé au bureau thurgovien des impôts fut appelé à la tête de l'administration st-galloise des contributions et dès lors il n'y a plus aucun avantage à maintenir le siège juridique de l'Union en Thurgovie et à conserver le partage d'impôt pratiqué jusqu'ici. Les inscriptions au Registre du Commerce ayant aussi augmenté dans une grande mesure, leur double publication se révèle de plus en plus onéreuse et sans aucun avantage matériel.

Cette question de transfert non résolue jusqu'ici est entrée dans une phase aiguë en 1934, à la suite des exigences du bureau thurgovien du Registre du Commerce.

Au milieu de l'année dernière, notre Union fut déjà prise à partie par cet office au sujet de l'entête de son papier à lettre ; puis une seconde réclamation très précise survint le 24 décembre 1934, nous sommant de désigner à l'avenir sur toutes les lettres de l'Union Bichelsee comme son siège principal et le Bureau de St-Gall comme sa succursale.

Comme cette prétention, soit-disant basée sur l'ordonnance fédérale concernant le Registre du Commerce, est simplement inacceptable, comme il n'y a aucun avantage quelconque à faire les publications nécessaires dans les deux cantons, mais qu'au contraire il n'en résulte que des frais inutiles, et comme, au point de vue fiscal, il n'y a également que des désavantages à attendre, les Autorités de l'Union considèrent de leur devoir de prier l'Assemblée générale de prendre les mesures nécessaires pour changer cette situation devenue intenable. De là découle la proposition de transférer le domicile judiciaire de l'Union au lieu de son centre d'activité, comme c'est le cas généralement des personnes juridiques et de toutes les Caisses affiliées à notre organisation.

Cette mesure supprimerait donc la contribution fiscale annuelle que l'Union versait jusqu'ici au Canton de Thurgovie et spécialement à la Commune de Bichelsee, contribution qui revêtait sans doute, au fond, plutôt le caractère d'un présent et qui se montait environ à Fr. 500. — pour l'Etat et à Fr. 1000. — pour la Commune. Mais comme d'autre part, c'est à Bichelsee que le mouvement raiffeiseniste a pris naissance, notre Union est indéfectiblement liée à cette localité et nous avons envers celle-ci des devoirs de reconnaissance et de piété filiale. C'est pourquoi les Autorités de l'Union sollicitent en même temps l'autorisation de pouvoir, à l'avenir, remettre chaque année à cette Commune, en faveur de ses pauvres, un don dont les Conseils de l'Union fixeraient eux-mêmes le montant.

Ensuite des considérations qui précèdent, le Comité de Direction et le Conseil de Sur-

veillance vous présentent, Messieurs les délégués, les deux propositions suivantes :

1) Dans l'article 1er des Statuts de l'Union, St-Gall est désigné à la place de Bichelsee comme siège social et domicile judiciaire de l'association.

2) Les Autorités de l'Union sont autorisées à remettre à l'avenir à la Commune de Bichelsee en faveur de ses pauvres un don annuel dont elles fixeront le montant.

Le président informe encore l'assemblée qu'ensuite des diverses pressions qui ont été exercées sur lui, le Préposé au Registre du Commerce du canton de Thurgovie a retiré ces derniers jours ses exigences au sujet de la désignation de la raison sociale et de la modification de l'entête du papier à lettre de l'Union.

La discussion est ouverte

Immédiatement **M. Eisenring**, député, caissier de la Caisse Raiffeisen de Bichelsee, demande la parole. Il expose que Bichelsee est le berceau du mouvement raiffeiseniste suisse et que la proposition des organes de l'Union de transférer le siège social à St-Gall a rencontré une grosse réprobation dans la commune. Puisque le Bureau du Registre du Commerce est revenu sur ses prétentions, la question entière est pratiquement liquidée, car les autres motifs présentés ne peuvent être considérés comme suffisants pour justifier le transfert envisagé. **M. Eisenring** avance aussi comme argument que les procès sont meilleur marché en Thurgovie qu'à St-Gall. Il fait aussi remarquer qu'au point de vue fiscal, il n'y a pas eu jusqu'ici de désavantage pour la Caisse centrale et qu'il sera certainement possible à l'avenir encore d'éviter des inconvénients de cette nature par une entente avec les autorités fiscales des deux cantons respectifs. Vu le caractère rural des Caisses Raiffeisen, il convient aussi que le siège social de l'Union reste à la campagne. Bichelsee est une pauvre commune dont la fortune imposable a considérablement diminué du fait de la crise dont souffre l'industrie de la broderie. C'est également accomplir un acte de reconnaissance et de piété envers le curé Traber, le promoteur du mouvement, que de maintenir Bichelsee comme siège de l'Union. L'orateur conclut en demandant à l'assemblée de ne pas entrer en matière sur la proposition de révision des statuts et de maintenir Bichelsee comme siège social et domicile judiciaire de l'Union.

M. Köchli (Boswil-Argovie) parle comme premier caissier de la Caisse de Bichelsee. Il rappelle les sacrifices consentis par le curé Traber et la Caisse de

Bichelsee pour constituer l'Union et permettre ses premiers pas. L'orateur préconise également le maintien de la situation actuelle ou, tout au moins, de ne pas réaliser un transfert sans accorder un équitable dédommagement à la commune de Bichelsee.

M. Kaiser (Dussnang-Thurgovie) souligne tout spécialement la situation précaire de la commune de Bichelsee et demande à l'assemblée de reconnaître les mérites de la commune d'origine de notre mouvement en proclamant le statu quo. Toutefois, pour le cas où le transfert serait néanmoins décidé, il propose que le don envisagé soit effectué à la commune pour ses besoins courants et non pas spécialement pour les pauvres.

M. Scherrer, Vice-président de l'Union, développe encore tout spécialement le point de vue des organes centraux. Il ne croit pas que le transfert puisse être vraiment considéré comme un manquement au devoir de reconnaissance et vénération envers Bichelsee, patrie du curé Traber et du mouvement raiffeiseniste suisse, puisque les organes de l'Union demandent à l'assemblée de les autoriser à effectuer un don spécial de reconnaissance à la commune. Si le préposé au Registre du Commerce est revenu sur ses exigences ensuite des pressions qui ont été exercées sur lui, il ne faut pas oublier que ses prétentions étaient absolument légales et que par conséquent l'Union court le risque de se trouver de nouveau à première occasion dans la même situation équivoque qui vient de se présenter. On ne saurait admettre que la Centrale de l'Union à St-Gall où se déroulent toutes les affaires soit désignée au registre du commerce et dans toutes les publications financières ou autres comme simple succursale, alors que Bichelsee figurerait comme siège principal. La commune de Bichelsee peut certainement aussi se déclarer satisfaite, puisque l'apport fiscal dont elle bénéficiait jusqu'ici est compensé par un certain don.

Au nom des organes de l'Union, le président **Liner** déclare accepter l'amendement **Kaiser**, et lors de la votation, l'assemblée se prononce à une très forte majorité pour la révision partielle des statuts permettant le transfert du domicile judiciaire de l'Union de Bichelsee à St-Gall.

Lors de la discussion générale, **M. Fluck** (Unterseen-Berne) expose qu'étant donné leur situation financière, les Fédérations cantonales ou régionales ne peuvent plus participer financièrement à de nouvelles actions de secours en fa-

veur des paysans obérés. Par la réalisation de leur programme d'activité et par l'application de taux très favorables aux débiteurs, les Caisses Raiffeisen réalisent du reste déjà une œuvre d'assainissement agricole. M. Fluck se demande s'il ne serait pas indiqué qu'on constituât un fonds spécial alimenté par des contributions spéciales des Fédérations, fonds auquel les Caisses pourraient avoir recours dans les cas spéciaux d'assainissement agricole.

M. Scherrer, vice-président de l'Union, accepte ce postulat qui sera étudié par les organes de l'Union et éventuellement discuté dans une conférence des présidents des Fédérations cantonales.

L'ordre du jour est ainsi épuisé, et le président Liner clôture les débats qui se sont déroulés dans un excellent atmosphère d'entente et d'harmonie.

Il est midi.

Le banquet

Après le copieux menu oratoire qui vient de leur être servi, les délégués songent au menu d'un autre ordre que le restaurateur de la Foire Suisse vient de leur préparer et que les estomacs apprécieront bientôt à sa valeur. Ce banquet ne comporte pas moins de 974 couverts et la Salle rouge est bien garnie. Les tables sont très agréablement décorées. Sur la scène un excellent orchestre joue avec distinction en abondance des airs patriotiques et des mélodies du folklore. L'animation est grande.

Au dessert, **M. Heuberger**, Secrétaire de l'Union salue l'assistance et relève la présence de M. Meile directeur de la Foire Suisse, le génial organisateur de cette exposition de produits du pays, de M. Schwaller, ancien président du Conseil de surveillance de l'Union, de M. Huni, ing. agr. représentant l'Union Suisse des paysans, de M. le directeur Muller de la S. A. Fiduciaire et de révision, des représentants de la presse.

Dans une vibrante improvisation le maître de céans, **M. le directeur Meile**, salue à son tour l'assistance et il remercie les raiffeisenistes d'être venus à Bâle pendant la Foire Suisse, montrant ainsi qu'ils s'intéressent aussi à cette manifestation du travail et de l'effort d'un peuple qui lutte pour son existence. M. Meile est heureux de retrouver dans la direction de l'Union de ses amis d'étude et l'organisation impeccable du congrès lui a déjà montré que la Centrale de l'Union était en bonnes mains. M. Meile relève que le programme d'ac-

tivité des Caisses Raiffeisen renferme des principes admirables, qui trouvent aussi leur application dans le domaine de la Foire Suisse : Entre-aide mutuelle, désintéressement, solidarité ! L'orateur engage l'assistance à toujours soutenir toutes les réformes de la vie économique qui sont inspirées par ces trois principes directeurs.

Une formidable ovation est faite au distingué chef de la Foire Suisse.

Une voix puissante couvre tout à coup le brouhaha de la salle. Malgré la barbe qu'il porte maintenant et qui a changé quelque peu sa physionomie, les habitués des congrès ont vite reconnu **M. Schwaller**, ancien président du Conseil de surveillance de l'Union. Avec cette simplicité et cette bonhomie qui le caractérisent M. Schwaller exprime sa satisfaction de pouvoir constater que l'enthousiasme pour la cause Raiffeisen n'a pas diminué et que les congrès annuels deviennent toujours plus importants. Il exhorte les raiffeisenistes à rester toujours fidèles aux principes fondamentaux qui font la force de nos organisations rurales. Le but de la Caisse Raiffeisen n'est pas le profit, mais uniquement de servir. Sur l'un des reliefs du monument dressé à Raiffeisen à Neuwied, on peut voir le philanthrope tendant la main à un paysan accablé. Tous les « Raiffeisen » de notre temps doivent aussi se pencher sur l'infortuné, lui tendre la main, non seulement pour l'aider financièrement, mais pour le reconforter, le conseiller, le guider. Le mouvement Raiffeiseniste se développe et gagne de plus en plus la confiance. Les Raiffeisenistes sauront certainement toujours se montrer digne de cette confiance en ne désertant jamais l'erang et en protégeant toujours jalousement leur œuvre.

M. Schwaller est aussi vivement acclamé.

En quelques mots **M. le chanoine Werlen**, le nouveau membre du Conseil de surveillance de l'Union remercie l'assemblée de son élection dont il reporte tout l'honneur sur le Haut-Valais. Il rappelle qu'il y a exactement 30 ans que le curé Traber, le pionnier suisse a réussi à l'enthousiasmer pour les idées de Raiffeisen. Il émet le vœu que les Raiffeisenistes puissent tenir de nouveau une fois leurs assises en Valais où les attendent les admirables produits de ce beau pays.

Prend encore la parole **M. Hüni**, ing. agr. au nom de l'Union Suisse des paysans. L'orateur apporte le salut et les vœux particuliers de MM. le Dr. Laur

et Howald malheureusement empêchés. Il complimente les Caisses Raiffeisen pour leur bonne et sage administration et les félicite des résultats qu'elles ont obtenus sans l'aide de l'état, par la seule mise en valeur des forces individuelles et de la solidarité agissante. Il porte son toast à la vulgarisation des idées et de l'esprit de Raiffeisen.

Les deux derniers orateurs sont également très applaudis. Puis M. Heuberger met le point final à la partie officielle en remerciant les orateurs et tout l'auditoire.

Puis les délégués se dispersent petit à petit pour visiter une dernière fois la Foire Suisse, et les trains du soir ramèneront ensuite dans leurs villages des raiffeisenistes animés d'une ardeur retrempée et d'un enthousiasme nouveau pour la belle cause pour laquelle ils travaillent et se dévouent.

Encore l'inflation

Ce sujet toujours actuel a été traité à la commission des finances de la Chambre française, par le député Lamoureux. Son exposé mérite d'être entendu chez nous et nous dirons quelques mots de l'inflation au commencement du XIX^{me} siècle :

« L'inflation a ceci de séduisant » qu'elle ne réclame, au début, aucun » sacrifice à personne. Il suffit pour » entrer dans l'inflation de laisser » aller les choses tout doucement et de » glisser paresseusement sur la pente » du déficit budgétaire et de l'emprunt » continu.

« Si l'on se résigne à l'inflation, point » n'est besoin de toucher à la situation » des fonctionnaires, des retraités. Ain- » si pas de bataille âpre et pénible pour » imposer à chacun les concessions dou- » loureuses qu'un redressement finan- » cier suppose. Les tenants de l'infla- » tion ont donc la perspective de plai- » re d'abord à tous ceux dont le sort » est lié au budget de l'Etat. Ils sont » assurés en outre de séduire beaucoup » d'agriculteurs, de petits commerçants » à qui la crise économique est dure et » d'autant plus dure qu'ils se rappellent » la période de prospérité de 1922 à » 1927. Il serait vain de le nier. Beau- » coup de gens souhaitent l'inflation » parce qu'elle est associée dans leur » esprit à deux idées simples : celles » de la facilité et celle de la prospéri- » té.

« C'est contre cet état d'esprit qu'il » faut réagir en montrant nettement au » pays quels seraient les effets funestes

» d'une inflation au cas où, par manque
» de courage, on se laisserait acculer à
» y recourir.

» Observons d'abord, que contraire-
» ment à l'opinion d'un grand nombre,
» on ne dirige pas une inflation comme
» on veut. Quand on est sur la pente
» d'une inflation, on ne sait jamais où
» l'on pourra s'arrêter. A côté des fac-
» teurs techniques qui jouent, il y a des
» facteurs politiques et aussi des fac-
» teurs psychologiques dont personne
» n'est entièrement maître.
» On court donc une aventure et natu-
» rellement des risques sur la gravité
» desquels on ne peut se prononcer.

» Précisons ensuite que la longue pé-
» riode de prospérité de 1922 à 1927
» qu'a connue la France avant la pério-
» de actuelle, ne fut pas la conséquence
» de l'inflation. L'inflation a pu, à cer-
» tains moments, contribuer à donner à
» notre pays des avantages relatifs par
» rapport à certains pays dont la mon-
» naie était stabilisée, parce que, à cha-
» que inflation succède un laps de
» temps pendant lequel, les prix infé-
» rieurs n'étant pas encore ajustés aux
» cours mondiaux, la vie est momenta-
» nément moins chère qu'à l'étranger,
» ce qui facilite provisoirement l'in-
» dustrie d'exportation. Mais en réalité,
» la France a été prospère pendant la
» période d'inflation parce que cette
» période a coïncidé avec une période
» de prospérité générale et mondiale,
» même dans les pays qui n'avaient pas
» recouru à l'inflation. Les dangers que
» comporte l'inflation sont beaucoup
» plus grands que les avantages que
» l'on pourrait en attendre.»

Puisque l'histoire est une grande ins-
titutrice qu'il faut savoir écouter, de-
mandons-lui quels furent les effets de
la fameuse inflation française du com-
mencement du 19^{me} siècle.

L'assignat, à son origine n'est qu'un
bon du Trésor portant intérêt ; si le
législateur croit devoir lui donner pour
gage les biens du clergé, c'est parce
qu'il demeure inquiet. Comme ce pa-
pier trouve difficilement preneurs, les
pouvoirs publics cherchent encore à
renforcer sa couverture en affranchis-
sant les biens de l'Eglise des autres hy-
pothèques qui pèsent sur eux : Puis,
afin d'éviter toute immobilisation dans
les portefeuilles des épargnants, ils di-
minuent l'intérêt à tel point qu'ils fini-
sent par le supprimer entièrement. A
ce moment, l'assignat devient un vérita-
ble papier-monnaie.

On sait que la Convention multiplie
les émissions de ce papier jusqu'à le dé-
pouiller entièrement de sa valeur. De

400 millions, le total de la circulation
monte à 40 milliards, maximum atteint
le 19 février. A cette date, les planches
des assignats sont brisées, geste enfan-
tin qui a été répété en d'autres lieux et
d'autres temps, comme s'il suffisait de
détruire la machine à fabriquer les bil-
lets pour que disparaisse la cause de
leur émission excessive ! La preuve en
est que l'assignat ne meurt pas au dé-
but de 1796, il survit sous une autre
forme : le mandat territorial, gagé,
comme son nom l'indique, sur les do-
maines nationaux, et dont l'histoire
n'est qu'une nouvelle édition de celle
de son devancier : multiplication, dé-
préciation, hausse de prix, abandon dé-
finitif. Tout se termine par la banque-
route ; les rentiers sont remboursés
pour les deux tiers en papier sans va-
leur, et seul le dernier tiers est inscrit
au grand livre de la Dette publique
(tiers consolidé).

Le tableau des ruines engendrées par
de tels abus figure dans de nombreux
écrits de ce temps : les créanciers de
revenus fixes (fonctionnaires, retraités,
épargnants, tombent dans la misère, au
point que les traitements des premiers
doivent être relevés et qu'une « loi de
pitié » est votée pour secourir les au-
tres ; la spéculation la plus effrénée
sévit, les marchés deviennent des pla-
ces d'agiotage. Paris, dit un historien,
prend l'aspect d'une cité de brocan-
teurs. Le goût du travail disparaît. A
quoi bon se donner de la peine ! Mieux
vaut acheter pour revendre afin de bé-
néficier des dénivellements constantes
des prix, et surtout il faut se garder
d'épargner, car la monnaie perd de sa
valeur à chaque instant ; elle brûle les
doigts de qui la possède. Luxe et misère,
gaspillages et ruines, c'est le **résul-
tat banal et nécessaire de l'inflation.**
Mais si connue que soient ces consé-
quences, elles ne le sont pas encore as-
sez, puisque l'inflation compte toujours
des partisans ! Quant au gouvernement,
il prend des attitudes successives que
nous retrouvons dans la plupart des
pays où a sévi le mal de l'inflation. Il
essaye d'abord de demeurer indifférent
et de masquer les causes des excès
d'émission aux yeux de la masse, en
accusant naturellement les ennemis du
régime et les spéculateurs. Puis il cher-
che à employer la manière forte, il dé-
clare que les prix ne devront plus
monter (loi du maximum), il punit les
échangistes qui admettent une prime du
métal sur le billet, il interdit le trafic
de l'or et de l'argent. Enfin, il capitule
devant les plaintes et les émeutes iné-

vitables, reconnaît sa responsabilité,
s'engage à détruire la planche à billets,
établit des échelles de réduction qui
tiennent compte de la dépréciation de
la monnaie, de manière à permettre un
réglement des transactions à terme. Au
total, **un dégoût profond de l'inflation
demeure dans les esprits de tout hom-
me honnête.** Le tragique de cette infla-
tion est qu'il faut un véritable héroïsme
de la part des pouvoirs publics pour
mettre fin à une inflation qui n'a pas
été arrêtée dès le début et les révolu-
tionnaires eux-mêmes n'ignorent pas
que l'abîme est au bout. Nous voulons
conclure en répétant que l'inflation est
cruelle pour le grand nombre et un re-
mède chimérique à la crise économique.
elle paraît contraire, non seulement aux
règles de la morale élémentaire, mais
encore à l'intérêt matériel de la popu-
lation.

V. R.

Le Raiffeisenisme en marche

La situation difficile de l'agriculture,
les mesures juridiques pour la protec-
tion des paysans dans la gêne, la loi sur
les banques tendent à rendre les condi-
tions du crédit agricole d'exploitation
toujours plus difficiles. Il est incontes-
table que le paysan honnête et travail-
leur a toujours plus de peine à se pro-
curer ces petits crédits courants, ces
petits emprunts momentanés qui sont
indispensables dans la plupart des ex-
ploitations. Vu les risques qu'elles cou-
rent, parce qu'elles ne connaissent pas
les requérants et ne peuvent juger de
leurs besoins et de leur capacité de cré-
dit, les banques se refusent de plus en
plus à entrer en matière sur ces petites
demandes d'emprunts qu'elles consi-
dèrent du reste comme peu intéressantes
pour elles. Aussi voyons-nous malheu-
reusement les paysans recourir de plus
en plus à ces officines de crédit spé-
ciales et aux usuriers de mauvais acabit
qui commencent à pulluler dans le
pays.

D'autre part, ensuite des avatars de
certains établissements financiers et des
procédés de la haute finance, le paysan
éprouve de plus en plus le besoin de
placer son argent sur place, au profit
direct de l'agriculture, dans des organi-
sations qui lui sont propres, qu'il peut
contrôler directement, où il obtiendra
un taux favorable et la sécurité. Sous
la pression des événements, on voit aug-
menter actuellement dans les campa-
gnes le sentiment de la solidarité pay-
sanne dans le domaine de l'épargne et
du crédit.

Il est certain que les villages qui ont su s'assurer les bienfaits d'une Caisse locale d'épargne et de crédit d'après le système Raiffeisen se trouvent aujourd'hui dans une situation privilégiée. Dans l'ère nouvelle vers laquelle s'achemine l'agriculture, ces coopératives de crédit joueront certainement un rôle toujours plus important. Comme le disait il n'y a pas longtemps un magistrat distingué, ces organisations constituent incontestablement la clef de voûte du crédit agricole.

Dans tous les cantons, les Caisses Raiffeisen ont réalisé l'an dernier de nouveaux progrès. Les dépôts confiés sont en augmentation. Les réserves se sont affermies. 13 nouvelles Caisses se sont constituées portant à 603 le nombre des Caisses Raiffeisen suisses affiliées à l'Union.

Durant les premiers mois de cette année, le Raiffeisenisme suisse a continué sa marche en avant. Les assemblées générales des Caisses locales ont montré partout une récrudescence d'intérêt de la part des sociétaires et de la population locale toute entière en faveur de leur petite banque locale. Les fédérations cantonales et régionales tiendront maintenant leurs réunions annuelles, et le congrès raiffeiseniste suisse des 7—8 avril à Bâle a été une démonstration imposante de la force de cohésion et de travail des organisations raiffeisenistes suisses.

A côté de cette vie intense dans les Caisses anciennes, le Raiffeisenisme a conquis également de nouveaux domaines.

Dans le canton de Genève, où le mouvement a fait ces dernières années de réjouissants progrès, une nouvelle Caisse s'est constituée à *Veyrier*, après une conférence donnée par M. l'abbé Bianchi, le promoteur du mouvement dans le canton. Genève compte actuellement 17 Caisses.

En Valais, où existent déjà 104 sections, chaque village étant bientôt doté de sa coopérative Raiffeisen, une nouvelle Caisse vient de se constituer encore à *Nax*, sur les hauteurs qui dominent Sion, par les soins de M. Puipe, membre du Conseil de surveillance de l'Union et infatigable pionnier raiffeiseniste.

Le canton de Neuchâtel est resté longtemps réfractaire à l'idée de Raiffeisen. Durant de longues années, Neuchâtel, Bâle-Ville et Zoug, furent les seuls cantons qui ne possédaient pas de Caisses Raiffeisen. Enfin une première Caisse se constitua en 1930 pour les paysans des environs de *Chaux-de-Fonds*.

Grâce à l'initiative et au dévouement de M. Urfer, méd.vét. à Fontainemelon, une nouvelle Caisse vient encore de se constituer au *Pâquier*, le village le plus élevé du Val de Ruz. Une première conférence donnée par M. Serex, du Bureau de l'Union, avait permis de constater que la population montrait un très vif intérêt pour les idées et les principes de Raiffeisen. Un comité d'étude avait été formé afin de préparer le terrain pour la fondation d'une de ces Caisses rurales qui exercent leur activité avec tant de succès dans les autres régions du pays. Le 9 avril enfin, sous la présidence de M. Golay, membre du Conseil directeur de l'Union Suisse, 26 citoyens dévoués constituaient définitivement la seconde Caisse Raiffeisen, en pleine terre agricole neuchâteloise.

Nous souhaitons à ces nouvelles benjamines de la grande famille raiffeiseniste suisse une fructueuse activité dans le cadre des beaux et nobles principes de Raiffeisen.

Nouvelles des Caisses affiliées

Correspondances

COLLONGE-BELLERIVE (Genève)

Notre caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale annuelle à la salle communale de Collonge le 11 Avril écoulé sous la présidence de M. Marcel Thorens, du comité de Direction. Plusieurs personnes étrangères à la Caisse ont assisté à cette réunion qui comptait 40 participants et tous en ont remporté la meilleure impression.

Le Président souligne l'activité réjouissante qui s'est manifestée au cours de 1934: elle démontre que notre institution, ayant vaincu les difficultés du début, s'affirme comme un organisme vivant capable de servir la profession tout en sauvegardant — ce qui est bon but essentiel — l'épargne de nos foyers. Le bilan est supérieur de près de Fr. 35.000.— sur celui de l'an dernier, le roulement a quintuplé; en épargne il a été distribué 11 carnets nouveaux et versé plus de Fr. 26.000.— au cours de l'année. Il en est de même des obligations représentant une augmentation de Fr. 22.500.—. Les prêts ont été de Fr. 40.800.— y compris Fr. 30.000.— bloqués à l'Union suisse de St.-Gall pour trois ans.

M. Lépine, caissier, donne lecture de son rapport dont les principaux chiffres sont particulièrement suggestifs:

Sociétaires au 31 décembre 1934: 21; augmentation: 5.

Chiffre du bilan Fr. 81.410,15

Roulement Fr. 212.619,70

44 carnets d'épargne pour un montant de Fr. 31.501,50.

Il signale l'achat d'un coffre-fort et le fait que depuis le 1er janvier, trois nouveaux sociétaires ont demandé leur entrée; tout fait prévoir que 1935 sera une année meilleure encore que sa devancière.

M. le Curé Michel, président du Conseil de surveillance, se félicite de la belle acti-

tivité déployée par les dirigeants qu'il remercie de leur travail persévérant. Il adresse un pressant appel à ses paroissiens pour qu'ils s'intéressent au mouvement raiffeiseniste, le soutiennent et le fortifient en lui apportant leur adhésion. Il insiste sur l'esprit chrétien qui anime nos institutions de crédit mutuel lesquelles, en donnant à l'argent sa véritable signification, travaillent avec désintéressement pour le bien des métiers et la sécurité de l'épargne familiale.

Après le paiement de l'intérêt de la part d'affaire, l'assemblée vote l'élévation à Fr 100.— de la part sociale réclamée par l'Union suisse pour correspondre aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur le contrôle des banques.

M. Marius Constantin, député, qui a bien voulu assister à notre assemblée générale, est heureux de l'excellent travail qui s'accomplit à Collonge-Bellerive où l'on comprend le sens exact qu'il faut donner à l'argent: servir et non asservir. L'argent doit être au service de tous et non pour celui de quelques financiers ou de puissants groupements internationaux qui dilapident l'épargne et les économies de nos familles. Depuis que la vie moderne l'a concentré entre les mains de quelques-uns on ne constate plus que troubles sociaux profonds et banqueroutes bancaires. Travaillons de toutes nos forces à redonner à l'argent sa véritable destination: servir la vie, la famille, la profession.

Au cours de son intéressant exposé, Marius Constantin aborde une multitude de domaines qu'il connaît particulièrement bien; il souligne avec éloquence les raisons pour lesquelles l'esprit raiffeiseniste bien compris, est seul capable de détruire le caractère inhumain et anti-social de la spéculation et de l'accaparement. Parlant de l'inflation, il développe avec force les raisons pour lesquelles on doit s'efforcer de lutter contre ce mal dont tant de pays ont souffert et souffrent encore aujourd'hui; l'inflation sur les ruines d'autrui. Il est difficile de résumer cette causerie si riche en aperçus nouveaux, aussi excusons-nous auprès de notre ami Constantin pour un si pâle résumé traduisant bien imparfaitement les idées générales de cet exposé.

Cette 6^{me} assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel laissera le meilleur souvenir dans le cœur des participants en affirmant avec force la place grandissante que notre institution prend de plus en plus dans notre vie communale.

Le Chroniqueur

o o o

SAXON (Valais)

Le 12 mars dernier, les Membres de la Caisse de crédit mutuel de Saxon, tenaient leur 7^{me} assemblée générale sous la présidence de M. Louis Delaloye qui dirige cette Institution depuis sa fondation avec l'intelligence et le dévouement qu'on lui connaît.

Les comptes ont été adoptés après la lecture du rapport de révision du siège central, rapport qui a souligné les progrès réjouissants de la Caisse, la bonne tenue de la comptabilité, l'augmentation importante des dépôts d'épargne et obligations.

Le substantiel et très intéressant rapport

du Président sur l'exercice écoulé a mis en relief les avantages que les membres ont retiré du fait des placements avantageux de fonds et des taux très réduits exigés sur les prêts, les fonds disponibles des paysans doivent rester dans la localité. Puis M. Marius Felley Président du Comité de surveillance a donné lecture de son rapport.

Aux membres fondateurs de 1928 sont venus se joindre ceux que la question de l'entraide sociale intéresse. Après 7 ans le chiffre d'affaires à plus que décuplé, en 1934 il a presque atteint le million. Le chiffre du bilan est de Fr. 279.671. Nos remerciements vont aux membres des deux Comités et au dévoué caissier, M. Robert Felley, qui assume avec tact une tâche bien délicate.

L'infatigable champion de la cause raiffeiseniste en Valais, M. Puipe, a pris la parole à l'issue de la séance.

Après avoir félicité les organes dirigeants de la Caisse de Saxon, souligné le rôle bienfaisant que jouent les caisses de crédit mutuel parmi la population des campagnes, dans un langage clair et prenant, il a examiné les causes de l'endettement chez le paysan, la boisson, le manque d'ordre et surtout le cautionnement fait à mauvais escient.

En homme qui s'y connaît, il a exposé la question du cautionnement sous toutes ses formes, examiné les conséquences fâcheuses qui en résultent lorsque la caution a agi à la légère c'est-à-dire sans avoir pensé au sérieux de l'acte qu'il allait poser.

Entrer dans des détails de cette intéressante causerie émaillée d'anecdotes et de choses vécues nous conduirait trop loin; nous faisons pourtant un vœu, c'est que M. Puipe consente à en publier les parties essentielles.

En résumé, soirée intéressante, instructive et pour en finir très gaie, puisque cette année il fallait fêter l'entrée du 100^{me} raiffeiseniste dans notre caisse! A.

MONTHEY (Valais)

Déjà 25 ans d'existence!

La Caisse de Monthey a commémoré cet important anniversaire par une petite manifestation qui a eu lieu le 31 mars dernier à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire.

Chaque sociétaire avait reçu, avec la convocation, un exemplaire imprimé des comptes et bilan.

Devant un auditoire important et attentif, le président du Comité de direction M. Ed. Vanay a présenté tout d'abord le rapport sur le dernier exercice, et a fait ensuite l'historique des 25 ans d'activité de la Caisse. Il a rappelé à cette occasion que la Caisse a été fondée en 1910, sur l'initiative de M. l'abbé Monay et que les débuts furent difficiles. La statistique montre cependant que le développement a été constant. De 17 membres au début, le nombre des sociétaires a passé à 132. M. Vanay a souligné les mérites des fondateurs et des hommes de cœur et de dévouement qui se sont succédé dans les organes dirigeants. Il a adressé un hommage tout particulier à M. Emile Rochat, membre fondateur, qui depuis 25 ans et sans discontinuer fait par-

tie soit du comité de direction soit du Conseil de surveillance.

M. E. Puthod, caissier, a présenté ensuite les comptes et le bilan, dont nous reproduisons les quelques chiffres suivants :

Chiffre des membres :	133
Somme du bilan	Fr. 636.904
Dépôts d'épargne	477.292
Nombre de carnets d'épargne :	344
Réserves :	Fr. 12.850

M. Puthod a analysé en financier averti les différents postes du bilan et a attiré l'attention des sociétaires sur diverses améliorations qu'il faut réaliser encore pour bien s'adapter à la loi sur les banques et à toutes les exigences de l'heure présente.

Le rapport du Conseil de surveillance, présenté par son président M. Adrien Gallay, conclut à l'adoption des comptes et du bilan avec décharge aux organes responsables.

C'est ce que l'assemblée s'est empressée de faire, à l'unanimité.

M. Puipe membre du Conseil de surveillance de l'Union, qui a présidé également aux destinées de la Caisse pendant de nombreuses années a pris ensuite la parole pour féliciter les dirigeants et les sociétaires de la section jubilaire, et dans une de ces causeries prenantes dont il a le secret le très actif pionnier de la cause Raiffeiseniste en Valais captiva l'auditoire qui ne lui ménagea pas ses applaudissements.

Et la séance se termina par la remise à chaque sociétaire, comme souvenir de cette petite fête jubilaire, d'un *portemonnaie marqué au nom de la Caisse*, dans lequel se trouvait l'intérêt de la part d'affaires.

o o o

GOLLION (Vaud)

Cette Caisse a tenu le 23 mars dernier son assemblée générale pour l'approbation des comptes du 16^{me} exercice.

L'assemblée était présidée par M. E. Viret, président, et M. Chanel fonctionnait comme secrétaire.

Après avoir salué les sociétaires, le président a donné la parole à M. Rochat, caissier, qui a donné lecture des comptes et du bilan, expliqué la composition des actifs et des passifs, et commenté le compte de profits et pertes. Chaque membre a pu suivre ces explications sur un exemplaire imprimé des comptes qu'il avait préalablement reçu.

Ces comptes ont été admis à l'unanimité. En voici les principaux chiffres :

Dépôts confiés	Fr. 260.675
Roulement :	Fr. 445.246
Sociétaires : 45	
Réserves	Fr. 12.844

Un fait mérite d'être soulevé, c'est que depuis 16 ans que la Caisse existe, jamais de retards n'ont dû être constatés non seulement dans le paiement des intérêts, mais encore des amortissements convenus. Il y a là un bel exemple de discipline.

Le reviseur de l'Union qui assistait également à l'assemblée, donna un bref exposé sur la question des taux et sur la nouvelle loi sur les banques qui est entrée en vigueur le 1^{er} mars dernier et à la grande majorité, l'assemblée a décidé de porter le montant de la part d'affaires de Fr. 50. — à Fr. 100. — afin de constituer une bonne

relation entre les fonds propres et les dépôts confiés comme le veut la loi.

M. Rochat, caissier s'est vu dans l'obligation d'abandonner ses fonctions ensuite de son départ de la localité. Il a été remplacé par M. F. Chapuis inst.

Le secrétaire donna encore lecture du procès-verbal qu'il a rédigé au fur et à mesure des débats et que l'assemblée peut adopter ainsi séance tenante.

Un petit souper réunit ensuite les sociétaires à l'Auberge de commune. Dans ce but les membres avaient renoncé à l'intérêt de leur part sociale.

M. Viret, président a exprimé à cette occasion au caissier démissionnaire les vifs remerciements des comités et des sociétaires pour le travail et le dévouement déployés pour la bonne marche et le développement de la Caisse. En témoignage de reconnaissance pour les services rendus il a remis à M. Rochat une pièce d'argenterie avec dédicace.

Visiblement ému, M. Rochat a remercié les dirigeants et les sociétaires pour ce témoignage de reconnaissance dont il est très touché. Il rappelle comment il a été amené à prendre l'initiative de la fondation d'une Caisse à Gollion et comment il a réussi grâce à la collaboration d'un groupe de bons citoyens. Il espère que la Caisse se développera pour le bien du village et il engage chacun à la soutenir dans la pleine mesure de ses possibilités.

L'Union Suisse avait également tenu à s'associer à l'hommage rendu à M. Rochat qui par son activité a bien mérité de la cause raiffeiseniste toute entière. Comme l'a fait ressortir M. Serex, le porte-parole du Bureau central, M. Rochat a non seulement doté le village de sa caisse locale d'épargne et de crédit mais il a encore largement contribué au développement et à la prospérité de cette institution. M. Serex profita également de cette occasion pour mettre en relief le rôle toujours plus considérable que la Caisse Raiffeisen est appelée à jouer dans l'économie agricole actuelle qui devient toujours plus difficile.

Cette réunion s'est déroulée dans un excellent esprit et chacun en aura certainement emporté un bon souvenir.

o o o

MORLON (Fribourg)

La Caisse Raiffeisen de Morlon a été une des premières à soumettre les comptes de son 27^{me} exercice à l'approbation de l'Union suisse et de ses 55 membres. Pour 1934, le chiffre d'affaires atteint le montant de 685.341 francs. Le compte des dépôts accuse 546.928 frs avec 274 carnets. La somme des prêts actuellement en cours s'élève à 443.171 frs répartis entre 74 emprunteurs. La Caisse possède, en outre, auprès de la Caisse centrale 79.000 fr. de disponibilités. Le bilan de 1934 s'élève à 577.795 fr., supérieur de 45.000 fr. à celui de l'année précédente. Le bénéfice de l'exercice de 2.095 fr. va accroître les réserves publiques qui sont actuellement de 25.002 fr. La Caisse prête au 4 ¼ % sur hypothèque et 4 ½ % par cautionnement. De plus, les emprunteurs ont la faculté de diminuer leurs emprunts dès le lendemain de leur prélèvement par

des versements fractionnés les plus minimes, même d'un franc.

C'est pendant les crises comme celle que nous traversons que se révèle l'importance et la nécessité des Caisses Raiffeisen.

A côté des avantages pécuniaires et économiques que procurent nos caisses rurales, celles-ci poursuivent un autre but, plus élevé, qui consiste à relever le niveau matériel et moral des habitants des campagnes, par l'action commune et solidaire de tous et de chacun.

La Caisse Raiffeisen est dans une paroisse une école d'initiative et d'activité hardie, telle qu'il convient à une population forte et libre. C'est une sauvegarde de l'ordre social, car elle assure la conservation et le développement de la petite propriété, et par suite le maintien de la classe moyenne, organe indispensable de toute société bien constituée. Bien des choses ont changé dans nos campagnes depuis soixante ans. On peut regretter certaines disparitions, craindre des déviations possibles. On ne peut nier cependant que, dans cette cristallisation des vœux paysans, il y a là une force saine qui ne demande qu'à rester dans l'équilibre, si on sait lui faire prendre à temps les orientations voulues.

C'est pourquoi l'heure est pressante de travailler à former des élites capables d'organiser et de spiritualiser le milieu paysan.

LE SEPEY (Vaud)

Notre Caisse de Crédit mutuel a eu son assemblée générale le 16 mars dernier, sous la présidence de M. Aloïs Oguey, président du Comité de direction.

Après avoir entendu d'intéressants rapports du Président du Comité de direction et du Président du Conseil de surveillance, l'assemblée a approuvé les comptes de l'Ilme exercice, présentés par le caissier, ainsi que la gestion du Comité de direction.

Le bénéfice net de l'exercice est de Fr. 2953,20. Le fonds de réserves ascende à Fr. 20.638,45.

Des remerciements ont été votés aux divers organes de l'administration de la Caisse pour le dévouement et la régularité apportés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

Quoique notre vallée alpestre soit tout particulièrement éprouvée par la crise agricole, par le fait que notre population n'a d'autre ressource que l'élevage du bétail, notre Caisse ne se ressent pas trop de la crise et continue à prospérer et à jouir de la confiance du public. Cette confiance est confirmée par le fait que le chiffre des dépôts a augmenté d'environ Fr. 20.000. — dans le courant de l'année. Une augmentation est également constatée sur les dépôts en Caisse d'épargne, lesquelles se montaient au 31 décembre à Fr. 349.810. —, alors qu'une diminution est signalée à notre agence locale de la Caisse d'épargne cantonale vaudoise.

Le chiffre du bilan ascende à 772.460.— Fr. Le mouvement général a été de Fr. 1.753.860.—. Le nombre des membres est de 196.

Notre Caisse a des moyens liquides pour Fr. 225.000.— env. alors que Fr. 58.000 sont nécessaires conformément à la loi sur les

banques. Les moyens propres (capital social et réserves) atteignent Fr. 40.200.— C'est dire que la Caisse du Sépey remplit les conditions exigées par la loi sur les banques.

Extrait des délibérations de la séance des Conseils de direction et de surveillance de l'Union du 7 avril 1935, à Bâle

1. Les conditions d'adhésions ayant été dûment remplies, les Conseils ratifient l'admission dans l'Union des Caisses nouvellement constituées de Gossau (St-Gall) et Veyrier (Genève).

L'Union compte ainsi actuellement 606 Caisses d'épargne et de crédit mutuel affiliées.

2. L'approbation est donnée à l'octroi de 5 crédits spéciaux à des Caisses affiliées, pour une somme globale de Fr. 171.500.—. Ces crédits sont spécialement utilisés pour des avances temporaires à des communes et pour des travaux d'améliorations foncières.

3. Le Secrétaire de l'Union rapporte sur les travaux d'organisation qui ont été exécutés pour le congrès annuel. Des inscriptions sont parvenues pour un chiffre record de 1000 délégués environ. L'ordre du jour est soumis à une dernière étude et des propositions sont faites pour la formation du Bureau de l'assemblée.

4. Le Bureau central est déjà en mesure de présenter les chiffres récapitulatifs des comptes annuels des Caisses affiliées pour 1934. On constate avec vive satisfaction une augmentation des dépôts confiés de 15 millions de francs soit de 4,4% portant à 355 millions de francs la somme globale des bilans des Caisses Raiffeisen suisses. Tous les cantons ont enregistré un développement au cours de la dernière année.

5. L'art. 31 du Règlement d'exécution de la loi sur les banques prévoit la désignation d'une commission spéciale pour l'examen des rapports de révision. Cette commission est composée de M. Liner, président de l'Union, M. Scherrer, Vice-président, M. Golay, membre du Comité, M. Dr Stadelmann, président du Conseil de surveillance, M. Stadelmann, directeur de la Caisse centrale.

L'art. 32 du règlement prescrivant également une direction spéciale pour les syndicats de révision, M. J. Heuberger est nommé directeur de l'Office de révision de l'Union. M. Heuberger continuera néanmoins à assumer le Secrétariat général de l'Union comme par le passé. —

6. Conformément à l'art. 52 de la loi sur les banques, les Conseils désignent comme instance de révision professionnelle de la Caisse centrale pour 1936 la S. A. fiduciaire et de révision à Zoug.

7. La pratique a révélé que les garanties de bonne gestion fournies par les Sociétés de cautionnement ou les Sociétés d'assurance contiennent des réserves et des clauses telles que, malgré les primes élevées qui sont réclamées,

la valeur de ces garanties est toute relative et insuffisante. Les Conseils de l'Union décident en conséquence de ne plus admettre en principe de semblables garanties de bonne gestion et d'éliminer petit à petit toutes celles qui sont en cours en les faisant remplacer par une garantie donnée sous forme de nantissement ou de cautionnement personnel.

Communications du Bureau de l'Union

Emission d'obligations par les Caisses

Ensuite des dispositions de la loi sur les banques au sujet de la liquidité, chaque Caisse doit veiller à posséder non seulement des dépôts en caisse d'épargne et en compte courant, mais encore des placements à long terme (3—5 ans) sous forme d'obligations.

Sur demande, l'Union remet avec les formulaires utiles pour l'émission de ces titres un modèle et il donne toutes les instructions utiles en l'occurrence.

ooo

Formulaire de diplôme

L'Union vient d'éditer un formulaire de « Diplôme » qu'elle livre aux Caisses affiliées au prix de revient de Fr. 3.— l'exemplaire. Ce formulaire est très artistiquement lithographié et d'une excellente tenue. Il peut être remis par les Caisses à leurs caissiers et membres des comités en témoignage de 25 ans et plus d'activité fidèle. L'Union effectue aussi, sur demande, l'impression du texte, en deux couleurs, ainsi que l'encadrement.

Correspondances

M. C. M. à L.

Vous avez donc modifié votre opinion et ne vous posez plus en adversaire irréductible du système de la commission calculée sur les comptes courants. Nous sommes heureux que les observations faites auprès de votre propre Caisse vous aient amené à considérer que le calcul d'une petite commission sur les comptes courants était absolument indiqué, équitable et juste.

C'est là également notre propre point de vue. Nous considérons aussi qu'une modeste commission, calculée semestriellement et destinée à compenser les frais et le travail spécial que cause à la Caisse l'exploitation du compte est tout à fait indiquée pour les comptes courants. Cette commission doit être modeste, c'est entendu, et ne pas dépasser ¼% par semestre.

Par contre, nous sommes adversaires et combattons le principe de la commission en dehors du compte courant, spécialement lorsque celle-ci est prélevée — comme le font certaines banques — mensuellement ou trimestriellement, sur les billets et les prêts à terme, où elle ne constitue alors qu'un supplément déguisé d'intérêt.

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel
(système Raiffeisen), St-Gall

Impr. A. Bovard-Giddey, Lausanne